PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 12 juillet 2021

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PETR PAYS D'ARMAGNAC

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce contrat a vocation à regrouper les différentes démarches contractuelles de l'Etat en coordination avec les autres collectivités porteuses de contrats, et à contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

Ce contrat porte une ambition partagée, sur la durée du mandat pour concrétiser un projet de territoire qui vise à accélérer la transition écologique et conforter la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture…).

La signature entre l'État et le Pays d'Armagnac du protocole d'engagement du **contrat de relance et de transition écologique** constitue une première étape, portant notamment sur l'année 2021 et les projets soutenus dans le cadre du plan de relance.

Des projets structurants tels que repris dans le dispositif Petites Villes de Demain sont d'ores et déjà identifiés. Ont ainsi été abordés les projets suivants :

Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat
Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH